

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 2 janvier 2015

LA PREFECTURE COMMUNIQUE EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Une session d'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi est organisée en 2015. Le calendrier des épreuves est le suivant :

- Admissibilité: à compter du mardi 24 mars 2015
- · Admission: à compter du mardi 19 mai 2015

Les dossiers d'inscription complets devront être adressés à la préfecture – bureau de la circulation et de la sécurité routières <u>soit au plus tard, le samedi 24 janvier 2015, le cachet de la poste faisant</u> foi.

Les dépôts de dossiers en préfecture devront intervenir au plus tard le vendredi 23 janvier 2015 12 H 00.

Toutes informations utiles pourront être obtenues auprès du secrétariat du bureau de la circulation et de la sécurité routières joignable au 05 90 99 39 58.

mercredi, vendredi : 8h-12h